

Vauduse Peter .

**JUSTICE** Le juge des référés valide la procédure de licenciement

## Les papetiers déboutés

### MALAUÇÈNE

**D**u côté des papetiers, on ne cache pas sa déception. Hier, le juge des référés a rendu sa décision en déboutant le comité d'entreprises des Papeeteries de Malaucène.

Ce dernier avait saisi le tribunal de grande instance de Carpentras afin de démontrer que les licenciements des 211 salariés et l'arrêt de l'usine n'étaient pas seulement dus à une raison économique. Mais voilà, le juge s'est rangé aux arguments des dirigeants de Schweitzer-Mauduit, propriétaire des lieux qui envisage de fermer leur usine au quatrième trimestre de cette année.

#### «Maintenant, il faut reprendre les négociations»

Une décision judiciaire qui permet de reprendre le dialogue social selon Jean-Marc Pavero, directeur de l'entreprise du Haut Vauch-

se. Hier, il avait invité les délégués du personnel à étudié dès l'après-midi, la situation : « Le message est simple. Il y a eu cette parenthèse judiciaire qui a été "décidée" par le CE. Maintenant, il faut reprendre la dynamique des négociations qui ont été interrompues. Il est nécessaire que nous ayons un dialogue en tête-à-tête ».

Si rien n'est révélé sur les échanges, on sait que parmi les sujets abordés, la reprise du travail a été évoquée : « Il n'y a pas eu d'arrêt proprement dit. Mais comme on fonctionne au ralenti, nos clients commencent à se plaindre. On doit aussi se positionner ensemble sur cette question-là ».

Même discours de la part d'Yves Mothay, directeur des ressources humaines en Europe pour le groupe américain : « D'ici le 30 juin, date de la prochaine et dernière réunion légale, nous aurons d'autres contacts avec les sa-

lariés ». Dans cet esprit, l'entreprise se fixe d'ores et déjà les deux priorités suivantes, restaurer l'image des Papeeteries de Malaucène pour faciliter au maximum le maintien d'une activité et d'emplois industriels sur le site et la poursuite de la production avec le respect des dates de livraison aux clients. Pour les dirigeants, cela passe par l'arrêt définitif des violences et des dégradations. Ils demandent la poursuite de la remise en état du site en vue des visites d'industriels intéressés qui sont prévues dans les prochains jours. Quant aux employés, ils n'ont pris aucune décision mais promettent de ne pas rester les deux pieds dans le même sabot. « Nous allons rencontrer notre avocat. Nous avons quinze jours pour faire appel. Nous pouvons aussi mener d'autres actions qu'elles soient juridiques ou non » ont expliqué les porte-parole.